



LETTRE EXPORT

Le bulletin d'information à destination des adhérents de la FEB



DANS CE NUMÉRO

BREXIT : POINT A DATE

**ENREGISTREMENT DES
PRODUITS EXPORTANT VERS
LA CHINE**

CHEQUES RELANCE EXPORT

TRACES-NT

BREXIT : point à date

BREXIT : précisions apportées par le DEFRA sur la certification des produits composites

Le DEFRA (Department for Environment, Food, and Rural Affairs) a publié une note apportant des précisions sur la certification des produits composites. Ce document, téléchargeable à [ce lien](#), contient des précisions sur les produits qui seront soumis ou non à certification, avec des exemples et les codes douaniers des produits donnés en exemple. Il permet ainsi de déterminer si les produits seront soumis à certification ou simple document commercial.

Séminaire Brexit et négociations commerciales du 13 octobre

Le MAA a organisé le 13 octobre un séminaire sur les enjeux du Brexit et des négociations commerciales en cours à destination des fédérations, des interprofessions et des administrations françaises. Après une présentation de la nouvelle relation commerciale avec le Royaume-Uni, incluant les conséquences pratiques pour les entreprises agricoles et agroalimentaires françaises, le séminaire a permis de faire le point sur les actualités des négociations commerciales. Le diaporama présenté en séance est consultable à [ce lien](#).

Accompagnement des filières post-Brexit par la Cellule Brexit de FranceAgriMer

Sur le [site de FranceAgriMer](#) sont régulièrement mises à jour les informations relatives au Brexit. Il comprend notamment un [outil de communication](#) rassemblant les principaux liens et documents d'information utiles pour les opérateurs français et des [éléments sur l'accord d'application](#) provisoire fixant le nouveau cadre commercial des échanges entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

La prochaine réunion de la cellule POST-BREXIT organisée par FranceAgriMer aura lieu le lundi 6 décembre à 14h30. Les cellules BREXIT visent à préparer les opérateurs aux nouvelles échéances avec notamment l'envoi prochain d'un agenda en vue d'assurer la formation BREXIT TRACES NT à destination des professionnels.

Enregistrement des entreprises exportant vers la Chine des pâtisseries fourrées - avant le 28/10

Dans le cadre de l'application de nouvelles dispositions réglementaires chinoises, les autorités chinoises (GACC) ont fixé au 30 octobre prochain, le délai pour recevoir par les autorités officielles des pays exportateurs, une liste d'entreprises exportant des catégories de produits qui jusqu'alors n'étaient pas soumis à obligation d'enregistrement ou d'agrément.

Les décrets 248 et 249 concernent les producteurs de denrées agricoles, les fabricants de produits agroalimentaires (au sens large, les conditionneurs étant inclus) et les stockeurs exportant en Chine.



©Délifrance

Pour les **Produits BVP (1905) farcis (légumes, fruits, viandes)**, il n'y a pas d'obligation explicite. Il semblerait toutefois préférable de constituer une liste des établissements français fabricants (transformateurs, conditionneurs) ou stockeurs exportant en Chine ou ayant exporté depuis le 1er janvier 2017. Dans le courrier d'accompagnement des autorités françaises, il sera précisé que les établissements producteurs ou stockeurs de ces produits devraient être exclus de la procédure pour les produits à risque élevé.

Je dois donc transmettre avant jeudi 28 octobre le listings des établissements producteurs ou stockeurs connaissant un flux d'affaires avec la Chine.

Vous trouverez ci-joint la [présentation des décrets 248 et 249](#). Vous trouverez également ci-joint le [tableau à compléter](#) et à m'envoyer avant **jeudi 28 octobre 12h**.

Prolongation jusqu'à octobre 2022 des Chèques Relance Export et création des Chèque Relance Export Formation

La période éligible de réalisation des actions couvertes par les Chèques Relance Export a été prolongée jusqu'au 15 octobre 2022. Le dossier d'éligibilité correspondant doit être envoyé avant le 30 juin 2022 (et avant la réalisation de la prestation).

Par ailleurs, à compter du 5 octobre, afin de sécuriser et pérenniser le développement à l'exportation des TPE/PME les plus volontaires, des formations d'un à deux jours sur des thématiques spécialisées à l'international à destination des chefs d'entreprise, des directeurs export et de leurs équipes, sont incluses dans le périmètre du Chèque Relance Export via un nouveau Chèque dédié.

Pour en savoir plus sur les Chèques Relance Export, [cliquer ici](#).

TRACES NT remplace Phytopass 2 pour l'édition des certificats phytosanitaires export

Depuis le 1er octobre l'utilisation de l'application Phytopass 2 pour l'édition des certificats phytosanitaires export est remplacée par l'application TRACES NT de la Commission européenne. Dorénavant la saisie, l'enregistrement et l'édition du certificat se fait exclusivement et directement en ligne sur TRACES NT. Le certificat phytosanitaire est délivré par voie électronique. Des tutoriels vidéo sur l'utilisation de TRACES NT sont accessibles à ce [lien](#).



©Mag'm